



N° 2022_041

Le Maire de la Commune de CHAILLEY

- * Vu le Code de la Route,
- * Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- * Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982, modifiée, relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- * Vu le Décret N° 86-475 du 14 Mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière, et les circulaires d'application,
- * Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – huitième partie- signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992 modifié.
- * Vu la demande présentée le 13 Juin 2022 par l'entreprise MILLET FILS TERRASSEMENT, 9bis rue de l'ancien moulin – 10160 VULAINES, portant sur les travaux de raccordement au tout à l'égout de la maison sise 33 Rue du Faubourg.

Considérant que les travaux qui vont être réalisés ne pourront être exécutés dans de bonnes conditions qu'en mettant **en place une réglementation de la circulation**.

ARRETE

- ARTICLE 1** L'entreprise **MILLET FILS TERRASSEMENT** est autorisée à réaliser les travaux de raccordement au tout à l'égout de la propriété sise 33 Rue du Faubourg.
- ARTICLE 2** La Journée du 22 Juin 2022 entre 8 h 00 et 19 h 00
- 1 – La circulation sera perturbée entre le n° 31 et le n° 37 de la Rue du Faubourg**
2 – une circulation alternée sera mise en place de ce côté de la Rue
3 – Le stationnement sera strictement interdit des deux côtés de la Rue du Faubourg pendant la durée des travaux
- ARTICLE 3** La signalisation, conforme à la réglementation en vigueur, sera mise en place par les soins et la diligence de l'entreprise MILLET FILS TERRASSEMENT.
- ARTICLE 5** Le présent arrêté sera affiché en Mairie et par l'entreprise aux extrémités du chantier.
- ARTICLE 5** Ampliation du présent arrêté sera adressée :
- aux Services de Gendarmerie,
 - à l'Agence Territoriale Routière
 - aux services de la police municipale de St Florentin

Fait à Chailley, le 13 Juin 2022

Le Maire

Philippe GUINET BAUDIN

